



# BULLETIN COMMUNAL

Numéro 224

Mai 2017

## Réunion de Conseil Municipal du 28 Avril 2017

**PRÉSENTS** : MM. et Mmes BARON Myriam, BOURASSEAU Isabelle, CAUNEAU Hubert, DA CRUZ Eric qui a intégré la salle à la délibération n°49, FAUCHARD Ghislain, FOURNIER Bertrand, FROUIN Lydie, GABORIEAU Jacky, GUILBAUD Hervé, HUCTEAU Amélie, JAUNET Jean-Yves, LUCAS Martine, MERLET Christian, POTIER Richard, RICHARD Marie-Laure.

**ABSENTS EXCUSÉS**: BIOTEAU Marina qui a donné pouvoir à FROUIN Lydie, BONNAUD Alain qui a donné pouvoir à JAUNET Jean-Yves, GABORIEAU Stéphanie qui a donné pouvoir à HUCTEAU Amélie.



**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : FAUCHARD Ghislain.

### ☐ Tirage au sort 2017 pour Jury Criminel 2018

Le tirage au sort de 9 personnes nées avant 1995, inscrites sur les listes électorales de CHAUCHÉ, LA COPECHAGNIÈRE et de la RABATELIÈRE, pour le jury criminel 2018, a été réalisé en présence de Mme Myriam GUICHET, Adjointe de la Commune de la RABATELIÈRE et M. Jean-Claude BONNAUDET, Maire de la Commune de LA COPECHAGNIÈRE. Les personnes concernées seront avisées par courrier. (Pour information : 4 pour CHAUCHÉ, 4 pour LA COPECHAGNIÈRE et 1 pour LA RABATELIÈRE).

### ☐ Presbytère

L'association « L'Outil en main » n'occupera pas, comme elle le souhaitait, le presbytère. Aussi, M. le Maire propose de réfléchir à son devenir (une nouvelle destination, une vente ...). Durant le débat, diverses possibilités ont été évoquées comme l'aménagement de logements sociaux, la transformation pour un habitat partagé, la démolition de l'immeuble, la réhabilitation en restaurant, la vente.... Au vu des différentes propositions, le dossier sera étudié en commission.

### ☐ Familles Rurales

Participation communale 2017 pour le Centre d'accueil et de loisirs, le Restaurant Scolaire, le Transport Scolaire et l'accueil Jeunes

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Centre d'accueil et de loisirs : 79 500 €, plus 6 163.57 € pour couvrir le déficit 2016.
- Restaurant Scolaire : 38 000 € (Somme prévue pour la gestion d'une année entière).
- Transport Scolaire : 7 115 €.
- Accueil Jeunes : 2 250 €.

### ☐ Commerces et halles Place des Jardins

Proposition technique et financière pour l'éclairage présentée par le SYDEV

Le Conseil Municipal valide les travaux et le montant de la participation communale soit 16 225 €.

### ☐ SYDEV

Révision des statuts – Extension du périmètre

Le Conseil Municipal donne son accord à l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération et approuve le projet de révision des statuts.

### ☐ Restaurant scolaire

Compte rendu des différentes démarches depuis le 31 Mars 2017 – Intervention du cabinet Atlantis Juris

M. Le Maire a présenté à l'ensemble du Conseil Municipal l'historique des différents échanges entre l'association Familles Rurales et les élus depuis le 31 mars 2017, date à laquelle l'association a informé la Commune de l'arrêt du service du Restaurant Scolaire à la rentrée prochaine 2017-2018.

Après analyse du dossier, et compte tenu de la charge administrative des dossiers en cours, la Commune a demandé un délai supplémentaire d'un an. L'association Familles Rurales, en Conseil d'Administration, a par la suite confirmé sa position d'arrêter le service.

M. le Maire a ensuite laissé la parole à Maître TERTRAIS, du Cabinet Atlantis Juris, qui assiste la Commune dans la reprise du service de Restauration Scolaire. Celui-ci a informé le Conseil Municipal de l'ensemble des démarches administratives qui découleraient de la reprise du service. M. TERTRAIS a fait part des contraintes techniques avec un calendrier très serré si la reprise s'effectuait au 1<sup>er</sup> Septembre 2017.

### ☐ Informations diverses

**DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)** déposée depuis le 31 Mars 2017

M. le Maire a renoncé au droit de préemption pour une propriété sise Rue du Rocher.

**Marchés HT signés** depuis le 31 Mars 2017

05/04/17	RP OUEST Dégraissage cuisine Salle Arc en Ciel + Foyer Soleil	430.00
06/04/17	GEOUEST Division parcellaire AB 184-185	550.00
11/04/17	VERRIER Majuscules Destructeur de documents	399.00

13/04/17	ESPACE EMERAUDE Réparation micro-tracteur KUBOTA	466.07
13/04/17	REEL Convention de travaux	2232.00
25/04/17	VFE Tranchée et fourreau réseau Orange Aménagement Commerces Place des Jardins	3576.00
25/04/17	AUBRET Nettoyage mur centre de loisirs	630.00
25/04/17	MABEO Vêtements de travail et EPI	1266.60

Prochaine séance du Conseil Municipal :

**Lundi 29 Mai 2017 à 20h00.**

#### PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les adjoints reçoivent sur rendez-vous, sur demande auprès du secrétariat de la Mairie. M. le Maire reçoit le Samedi, de 11h00 à 12h00, sans rendez-vous. **PAS DE PERMANENCE LE SAMEDI 27 MAI 2017.**

## PERSONNEL COMMUNAL – Départ en retraite de Jean-Claude MARTIN, dit « Coco »

Après 33 années passées au sein de la Mairie de CHAUCHÉ, Jean-Claude MARTIN, plus connu sous le nom de « Coco », a fait valoir ses droits à la retraite fin Avril 2017. Le 4 Mai dernier, les élus (anciens et nouveau mandat), les agents communaux, ainsi que la famille de « Coco » se sont réunis afin de le remercier pour ses *qualités humaines et professionnelles, son engagement, sa bonne humeur, et surtout son sens de l'intérêt collectif et du partage*, qu'il a su mettre au service de la Commune. Principal organisateur des journées des bénévoles, la Commune espère pouvoir retrouver son énergie pour les prochaines éditions !



## CONVOI EXCEPTIONNEL

### TRANSPORTS EXCEPTIONNELS

À partir de Juin, après la trêve printanière, les travaux pour l'installation des éoliennes à CHAUCHÉ vont reprendre. L'acheminement des mâts va débuter le 1<sup>er</sup> Juin 2017. À cette occasion, des modifications de la circulation seront à prévoir. Nous vous invitons à être vigilants et prudents.

### C.C.A.S. – RÉUNION D'INFORMATION : « LE SOMMEIL »

Après 50 ans, le rythme du sommeil évolue et se modifie. Vous avez 60 ans et plus, le C.C.A.S. vous invite à une réunion d'information sur « le sommeil » : *insomnie, difficultés pour l'endormissement, sommeil agité, ronflements*,... le **Mardi 06 Juin 2016 à 14h30 à la Salle Arc en Ciel**. Venez nombreux ! (entrée gratuite)



### L'ÉCO PÂTURAGE À CHAUCHÉ



*Le pâturage a l'avantage de ne pas produire de déchets verts, ne fait pas de bruit, améliore le bilan carbone, évite l'achat de matériel, et présente un intérêt social (les animaux sont très souvent appréciés par les enfants et les citoyens). Le pâturage est possible même sur des terrains inaccessibles ou impraticables aux machines.* Enfin, cela mérite toujours une étude de cas, mais le pâturage est bien souvent intéressant au niveau économique.

La Commune a mis en place l'éco-pâturage à la station d'épuration route de Ste Florence, à celle située près du cimetière, et un emplacement est également prévu à la Grotte de Lourdes (Rue du Rocher). L'entretien de la « tonte » se fait naturellement par les moutons, chevaux et chèvres qui appartiennent à des particuliers.

**Si vous êtes intéressé.e., merci de contacter la Mairie au : 02.51.41.83.09.**

### TRANSPORTS SCOLAIRES

La prochaine rentrée scolaire 2017 verra une évolution importante dans l'organisation des transports scolaires. **La Région Pays de la Loire se substituera au Département**, à l'exception du transport spécial des élèves en situation de handicap. Ce transfert de compétences n'aura aucune conséquence sur la prise en charge de vos enfants, ni sur la qualité des services et dessertes proposés.



### **Organisation pour l'année scolaire 2017/2018 :**

- Renouvellement des inscriptions en ligne : [www.transports.vendee.fr](http://www.transports.vendee.fr)
- Les nouvelles inscriptions devront prioritairement se faire en ligne à **partir du 09 Mai 2017**.
- Si vous n'avez pas internet, vous pouvez demander un exemplaire papier du dossier au Conseil Départemental de la Vendée.
- **Clôture des inscriptions : 19 Juin 2017** (au-delà de cette date, une pénalité de 15€ sera appliquée, sauf pour les élèves en attente d'affectation qui devront joindre un justificatif).

## **RAPPEL - INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES-COURS**

(arrêtés du 16/03/2016, et du 05/12/2016 qualifiant le risque épizootique)

Plusieurs foyers d'influenza aviaire hautement pathogène ont été découverts en France dans des élevages du sud-ouest et dans la faune sauvage. **Si vous êtes détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :**

- Confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- Exercer une surveillance quotidienne de vos animaux ;
- Protéger vos stocks d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès aux aliments et en eau de vos volailles ;
- Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse-cour ne doit entrer en contact direct avec des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel ;
- Vous devez en limiter l'accès aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières ;
- Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination ;
- Réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface (eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée...) pour le nettoyage de vos installations.

**Par ailleurs, les rassemblements d'oiseaux lors de foires, expositions et marchés y compris marchés hebdomadaires sont interdits.**

**Si une mortalité anormale est constatée, conservez les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et les protégeant, et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations ([ddpp@vendee.gouv.fr](mailto:ddpp@vendee.gouv.fr) ou 02.51.47.10.00.).**

**Pour en savoir plus :** <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>

Si vous trouvez, dans la faune sauvage, soit un anatidé (cygne, canard), un laridé (goéland, mouette,...), un rallidé (poule d'eau...) mort(s), ou 3 oiseaux morts dans un rayon de 500 mètres et dans un délai de 7 jours, **prenez contact avec la Mairie, en précisant vos coordonnées, la date et le lieu où le ou les oiseaux morts ont été trouvés.**

## **ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 11 JUIN et 18 JUIN 2017**

**De 8h00 à 18h00**



**PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE :** Pour pouvoir voter, il vous faudra **impérativement vous munir d'une pièce d'identité.**

*Quelques exemples : carte nationale d'identité ou passeport (valide ou périmé), permis de conduire (valide), carte vitale avec photo (valide), carte de famille nombreuse (valide) délivrée par la SNCF, permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État (valide) (liste complète des pièces d'identité acceptées sur le site <https://www.service-public.fr/>)*

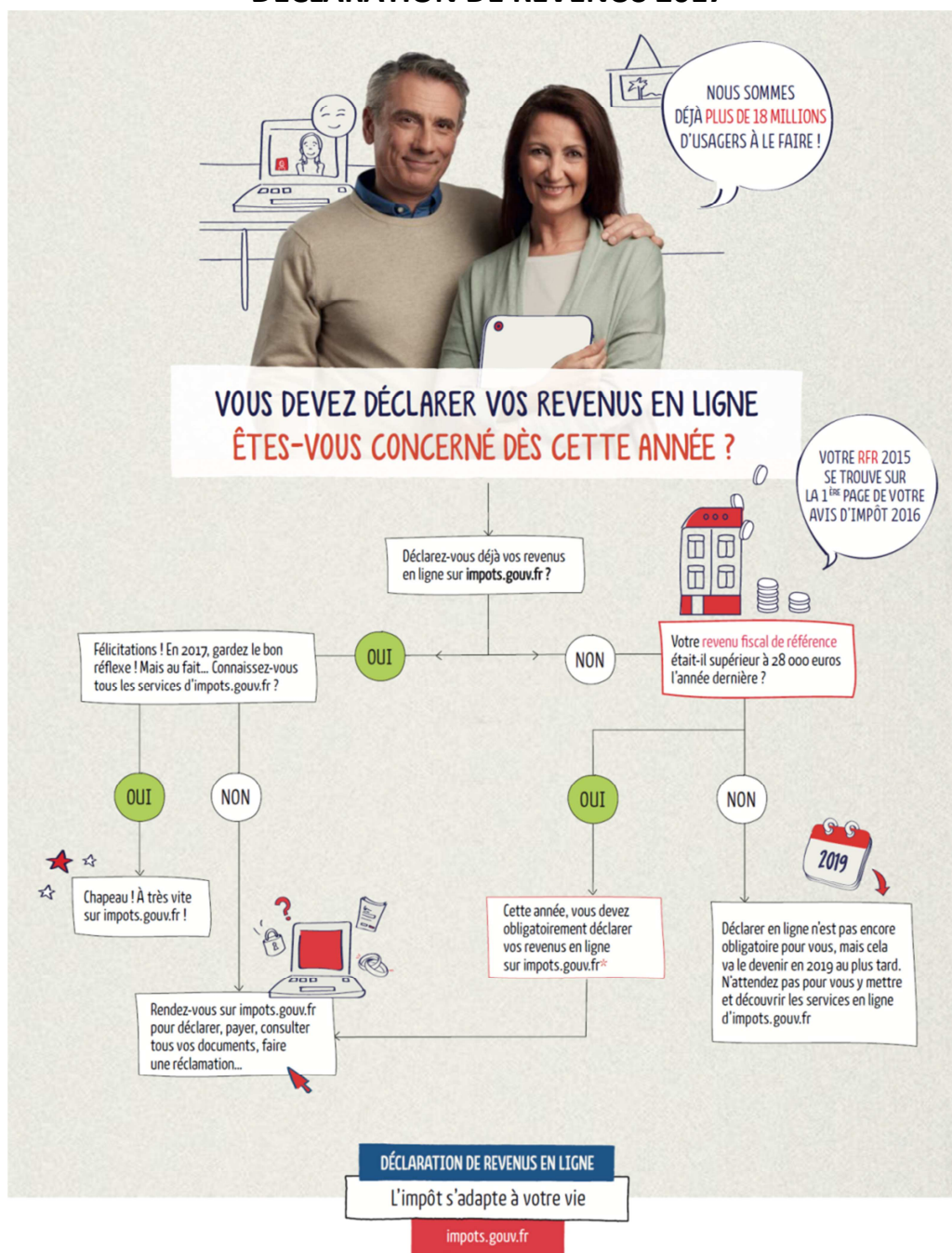
**CARTE D'ÉLECTEUR :** Votre carte d'électeur vous a été envoyée par courrier courant Mars, à votre domicile. **Les cartes non distribuées seront disponibles dans les bureaux de vote le jour des élections.**

**VOTER PAR PROCURATION :** Le vote par procuration est une procédure qui permet à un électeur (le mandant) de se faire représenter au bureau de vote, le jour du scrutin, par un autre électeur de son choix (le mandataire) auquel il donne mandat de voter en ses lieux et place. Le mandataire doit être inscrit sur les listes électorales dans la même commune que son mandant. **Les procurations sont établies aux greffes des tribunaux d'instance, dans les brigades de gendarmerie et dans les commissariats de police uniquement.** Ne pas oublier nom prénoms date et lieu de naissance du mandataire.

Le mandant doit justifier de son identité. La présentation d'une pièce d'identité est ainsi exigée. Chaque mandataire ne peut disposer que d'une procuration établie en France. Le mandant se présente en personne auprès des autorités compétentes. Il présente un justificatif d'identité admis pour pouvoir voter (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire par exemple). Le mandant peut préparer sa démarche avant de se rendre au guichet : dans ce cas, il remplit en ligne et imprime le formulaire cerfa n°14952\*01 qu'il présente ensuite au guichet.



# DÉCLARATION DE REVENUS 2017



\* Si votre résidence principale est équipée d'un accès à internet. Toutefois, si vous estimez ne pas être en mesure de le faire, vous pouvez continuer à utiliser une déclaration papier.

## INFOS PRATIQUES

### MAIRIE

8, Rue de la Petite Maine – B.P.3  
☎ 02.51.41.83.09. –  
mairie-chauche@wanadoo.fr  
**Horaires d'ouverture :**  
du Lundi au Samedi de 8H30 à 12H30  
(L'après-midi sur RDV, sauf le Mercredi).  
**Depuis le 1<sup>er</sup> Février 2017, ouverture  
les Samedis matins de 9h00 à 12h00.**

### Nantaise des Eaux

(Gestion du service assainissement)  
11, Rue des Forêts – Parc d'activité  
Polaris – 85110 CHANTONNAY  
☎ 02.28.15.31.50.

### AGENCE POSTALE

30, Rue du Centre - ☎ 02.51.41.80.20.

**Horaires d'ouverture :**

Mardi et Mercredi de 9h à 12h15,  
Jeudi, Vendredi, Samedi de 9h à 12h.

**Fermeture pour congés le Jeudi 15 Juin, le Vendredi 16  
Juin, le Mardi 20 Juin et le Mercredi 21 Juin 2017. Les  
usagers devront se rendre au bureau de poste de la  
Commune déléguée des ESSARTS - ESSARTS EN  
BOCAGE.**

**AGENCE POSTALE OUVERTE  
LE SAMEDI 17 JUIN 2017.**

### DÉCHÈTERIE DE LA JOUSSETIÈRE

Lundi : 10h à 12h - 14h à 18h

Mardi, Mercredi et Vendredi : 14h à 18h

Samedi : 9h à 12h - 14h à 18h

Pour accéder à la déchèterie, il vous faut vous munir d'une carte qui est à demander à la **Communauté de Communes du Canton de ST FULGENT - 2, Rue Jules Verne - ST FULGENT ☎ 02.51.43.81.61.**

### HALTE-GARDERIE ITINÉRANTE

Tous les Mardis de 9h30 à 12h30 à CHAUCHÉ,

au centre périscolaire «Les Scoubidou».

Renseignements : ☎02.51.34.26.28.

Mme CANTELOUBE / ☎ 06.43.34.24.22. Mme CRANEGUY

### A.D.M.R.

Permanence à la Communauté de Communes du Canton de ST FULGENT

Joindre Mme la secrétaire BAUDIN Julie ☎02.51.43.95.74.

### PERMANENCE DE Mme BLASCO ASSISTANTE SOCIALE

2<sup>ème</sup> Mardi de chaque mois de 9h30 à 11h  
Seulement sur RDV : ☎02.28.85.76.00.

Les mardis de 9h30 à 12h au centre médico-social de ST FULGENT  
Tous les matins de 9h30 à 12h au centre médico-social de MONTAIGU ☎02.51.94.16.70.

### RAM « À PETITS PAS »

Matinées d'éveil à CHAUCHÉ

Le Jeudi une semaine sur deux De 8h45 à 12h30 :

Jeudis 18 Mai et 08 Juin 2017

au centre périscolaire « Les Scoubidou »

- UNIQUEMENT SUR INSCRIPTION au

☎02.51.43.81.61. - Mme GANGLOFF

Annulation le matin même :

☎07.87.71.97.48

## Permanences des Médecins, Pharmaciens et Infirmières

### Nuits, week-ends et jours fériés... besoin d'un médecin :

Je compose le **02.51.44.55.66.**, un médecin du centre de Régulation vous conseille ou vous met en relation si nécessaire avec le médecin généraliste de garde le plus proche de votre domicile. Je compose le **15**, face à une **urgence vitale**, le SAMU-Centre 15 déclenche une réponse immédiate adaptée en mettant en œuvre, selon les cas, les pompiers, le SAMU, les ambulanciers.

Pharmaciens	Depuis le 01/07/09, pour connaître les 3 pharmacies de permanences les plus proches de votre domicile, vous devez contacter le 3237.			
Infirmière	Du lundi au Samedi de 8h00 à 8h30	Mme MOREAU Marie	CHAUCHE – 16, Rue du Centre	06.24.83.68.04
Dentistes	Dimanches et jours fériés	10h à 12h		02.51.46.28.83

LA NUIT, LE WEEK-END, LES JOURS FÉRIÉS ET LES PONTS\*

Besoin d'un médecin ?  
**téléphonez !**



urgence non vitale  
du Vendredi  
☎ 02 51 44 55 66

urgence vitale  
☎ 15

\* le week-end à partir du samedi midi, les jours fériés et les ponts

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## TRANSPORTS SCOLAIRES - COLLÈGES ESSARTS EN BOCAGE

La Communauté de Communes du Pays de SAINT FULGENT – LES ESSARTS est organisatrice de second rang pour le transport scolaire à destination des collèges D'ESSARTS EN BOCAGE. Elle est donc votre interlocutrice pour toute question sur l'organisation de ce service (points d'arrêts, circuits, horaires...).

L'année scolaire n'est pas encore terminée qu'il faut déjà penser à la suivante. Comme l'an passé, inscrivez votre enfant sur le site du Conseil Départemental : [www.transports.vendee.fr](http://www.transports.vendee.fr) du **9 Mai au 19 Juin**. Au-delà de cette date, une pénalité de 15€ sera appliquée, et aucun arrêt ne sera créé ou maintenu sans élèves inscrits à ce point.

Vous recevrez par voie postale votre carte de transport ainsi que les horaires la **dernière semaine des vacances d'été**. Par ailleurs, une **réunion publique vous présentera le service le Lundi 28 Août à 19h à SAINT FULGENT** (Salle Cheigné).

Service transports scolaires : [transports@ccfulgent-essarts.fr](mailto:transports@ccfulgent-essarts.fr) - 02.51.43.81.61.

## DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES



Pour aider à la destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers, le Conseil Communautaire a décidé de prendre en charge 50 % de la dépense plafonnée à 100 € TTC, soit un maximum de 50 € de subvention qui sera versée directement au particulier sur présentation de la facture acquittée. Les bénéficiaires de cette subvention sont les particuliers et les organismes de droit privé (associations, entreprises...). Si vous êtes confronté à un problème de frelons asiatiques, contactez le service « Environnement » de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-FULGENT – LES ESSARTS qui vous aidera dans les démarches (**Olivier MERCIER au 02.51.43.83.97 – o.mercier@ccfulgent-essarts.fr**).



## AQUABULLES



CENTRE AQUATIQUE Aqua°Bulles  
Saint Fulgent



Ouverture lundi 4 septembre 2017

Inscription à partir du 17 juillet

à la Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts

Entrée piscine adulte : 4,60 €

Entrée piscine enfant (3-17 ans) : 3,30€

Gratuit pour les moins de 3 ans

Abonnement illimité à la piscine : 25,90 €/par mois



### Nos activités natation

#### Bébé nageur

- De 6 mois à 4 ans
- 8,50 € la séance pour un bébé et un parent

#### Familiarisation

- De 4 à 6 ans pour découvrir le milieu aquatique
- 149,90 € pour 30 séances de 45 minutes

#### Natation enfant

- Apprentissage niveau 1, apprentissage niveau 2 et perfectionnement
- 149,90 € pour 30 séances de 45 minutes hors vacances scolaires

#### Natation adulte

- Apprentissage et perfectionnement
- 209 € pour 30 séances de 45 minutes hors vacances scolaires



### Notre espace musculation/fitness

#### Cours collectif par VitaForm

- Salle de 160 m<sup>2</sup> dédié au fitness
- Cours de Zumba, CAF, IIA, STEP, Body Barre

#### Cardio-musculation

- Plateau cardio-musculation de 190 m<sup>2</sup>

#### Adhésion annuelle

- 165 € à VitaForm (2h de cours collectif au choix + plateau musculation illimité)



### Nos activités

#### AquaBike

- Séance de 30 minutes en musique
- 11,90 € la séance sur réservation
- 99 € la carte de 10 séances

#### Aqua Stand Up Paddle

- Séance de 45 minutes en musique
- 11,90 € la séance sur réservation
- 99 € la carte de 10 séances

#### AquaFitness

- Séance de 45 minutes en musique
- 11,90 € la séance
- 36,90 € par mois, abonnement illimité AquaFitness + espace détente + piscine (sans engagement)



### Nos activités bien-être

#### Cryothérapie corps entier

- Soin naturel et innovant par le froid
- 29,90 € la séance sur réservation

#### Lit hydromassant

- Massage à sec individualisé de 20 minutes
- 15,90 € la séance sur réservation
- 49,90 € la carte de 10 séances

#### Espace détente

- Sauna - Hammam - Douche hydromassante
- Solarium végétalisé - Salle de repos tisanderie
- 4,90 € espace détente
- 9,50 € espace détente + piscine

Inscription à partir du 17 juillet

à la Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts

Retrouvez-nous bientôt sur notre site internet

[www.aqua-bulles.fr](http://www.aqua-bulles.fr)

Suivez-nous sur notre page Facebook AquaBulles



Centre aquatique AquaBulles  
Rond point de Bretagne  
85250 Saint Fulgent

Tel. 02 51 43 81 61

# MESSAGES DES ORGANISMES

## BANQUE DE FRANCE – UN ACCUEIL PERSONNALISÉ SUR RENDEZ-VOUS

Afin d'éviter l'attente aux guichets, la Banque de France a décidé de mettre en place un **accueil personnalisé sur rendez-vous à l'intention des particuliers et des chefs d'entreprises**, que ce soit pour : une consultation des fichiers d'incident bancaire, un dépôt de dossier de surendettement, une demande de mise en œuvre du droit au compte, une information sur la monnaie fiduciaire, une consultation du fichier des entreprises (FIBEN). L'accueil personnalisé sur rendez-vous au sein de la succursale de **LA ROCHE-SUR-YON** est proposé du **Lundi au Vendredi, de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**. La prise de rendez-vous peut être effectuée directement **par téléphone au 02.51.24.24.52.**, ainsi que par l'intermédiaire du site internet de la Banque de France <https://www.banque-france.fr/la-banque-de-france/organisation/implantations-de-la-banque.html> ou du site internet des Pages Jaunes <http://www.pagesjaunes.fr>.



Parallèlement, et pour toute information générale, la plateforme d'information « **Assurance Banque Épargne Info Services** » (ABEIS) de la Banque de France propose un service de renseignements relatifs aux procédures de surendettement et de droit de compte, à la consultation de fichiers, aux comptes bancaires, et à l'épargne.

Coordonnées :

**Banque de France – Succursale de LA ROCHE-SUR-YON (accueil sur rendez-vous) – 54, Boulevard Aristide Briand – 85000 LA ROCHE-SUR-YON – 02.51.24.24.52. – Horaires : 8h45/12h00 – 13h30/17h00.**

**Assurance Banque Épargne Info Service : 08.11.90.18.01., du Lundi au Vendredi, de 8h00 à 18h00 (appel facturé au tarif moyen de 0,06€ la minute plus le prix d'un appel normal depuis un mobile) / Par internet : <https://www.abe-infoservice.fr>**

## CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE

Perte d'autonomie ?



C'est en étant bien informé que l'on prend les meilleures décisions : [www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr)

Le portail d'information et d'orientation pour les personnes âgées en perte d'autonomie et leurs proches s'est enrichi depuis fin 2016. **Les nouveautés : affichage des prix des EHPAD et deux nouveaux services proposés, un comparateur officiel des prix et un comparateur des restes à charge en EHPAD.**

Vous retrouvez également sur ce portail toutes les informations utiles pour faire face à une situation de perte d'autonomie (conseils, démarches, adresses, interlocuteurs). Il met à disposition des informations officielles et complètes avec des articles pédagogiques apportant des réponses aux besoins les plus courants. Il propose aussi un annuaire pour faciliter votre orientation.

## VENDÉE EAU – L'EAU, UNE RESSOURCE À PRÉSERVER

*En Vendée, 90% de l'eau potable est produite à partir de l'eau stockée dans les barrages. Or, en raison d'une faible pluviométrie, comme ce fût le cas en ce début d'année, nos barrages peinent à se remplir. Cette situation nous oblige à porter un autre regard sur l'eau qui sort de notre robinet, car cette ressource précieuse n'est pas inépuisable !*

*Se rallier à cet enjeu départemental devient une évidence. Nous pouvons tous agir pour éviter d'épuiser nos réserves en modifiant nos habitudes de consommation et en adoptant quelques gestes simples.*



### J'ouvre l'œil : je surveille mon compteur et je ne laisse pas une fuite sans suite !

- un robinet qui goutte, c'est équivalent à une personne de plus dans la maison.
- une chasse d'eau fuyarde ou bloquée, c'est deux fois la consommation d'un foyer.

### Je préfère la douche au bain et je ne reste pas plus de 5 minutes

- une douche de moins de 5 minutes, c'est 3 fois moins d'eau qu'un bain et 3 fois moins d'eau à chauffer !

### J'utilise correctement le système double chasse des toilettes

- les WC représentent le deuxième poste de consommation dans un logement : de 20 à 30% de notre consommation d'eau potable !
- une chasse d'eau à double commande permet d'adapter le volume d'eau nécessaire à chaque utilisation et de réduire de moitié sa consommation ...encore faut-il appuyer sur le bon bouton !

### J'ai le réflexe de fermer les robinets !

- en laissant couler l'eau inutilement pendant le savonnage des mains, le rasage, le brossage des dents ou encore la vaisselle, ce sont 5 à 10 litres d'eau gaspillés par minute.

### J'utilise à pleine charge le lave-linge et le lave-vaisselle

- deux cycles à demi-charge consomment plus d'eau qu'un cycle plein.

### J'équipe mon habitation de matériels hydroéconomes

- ils permettent d'ajuster le débit de chaque point d'eau pour réduire les consommations sans effort.

*Chacun de nous peut, de façon concrète, apporter sa contribution dans la préservation de l'eau.*

Retrouvez toutes les affiches et les communiqués sur [www.vendee-eau.fr](http://www.vendee-eau.fr)



- Rendez-vous sur [www.vendee-eau.fr](http://www.vendee-eau.fr) pour suivre le niveau de remplissage de nos barrages



# MESSAGES DES ASSOCIATIONS

## BIBLIOTHÈQUE « AU PLAISIR DE LIRE »

La bibliothèque Au Plaisir de Lire est ouverte à **TOUS, petits et grands**. Elle propose un choix de 2500 livres, tous genres confondus. Inscription annuelle de **17 Euros permettant l'emprunt jusqu'à 8 livres** en une seule fois et ce, pour une durée d'UN MOIS à chaque emprunt.

Horaires d'ouverture :

- le Lundi de 16h30 à 18h00,
- le Mercredi de 14h30 à 16h30,
- le Samedi de 10h15 à 12h15.



## LA FÊTE DE L'AGRICULTURE 2017 - SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20 AOÛT 2017

Pour sa 33ème édition, la Fête de l'agriculture départementale prendra ses quartiers à **SAINTE CECILE** au lieu-dit « Le Bois Buzin », au cœur de la Vendée, **Samedi 19 et Dimanche 20 Août 2017**. Elle est organisée conjointement par **Terre Attitude Vendée** et par les **Jeunes Agriculteurs des ESSARTS et de CHANTONNAY**.

Ce sont eux qui bâtissent petit à petit la Fête 2017, leur fête de l'agriculture ! Fiers de leur secteur, ils vous proposeront des **animations, des challenges et des démonstrations sensationnelles**.

Les Jeunes Agriculteurs vous donnent rendez-vous pour vous montrer qu'« **Entre plaine et bocage, le dynamisme se cultive** ». Ce thème a pour ambition de montrer un **paysage riche** : riche de son activité économique agricole, riche d'un paysage façonné par l'agriculture, et bien évidemment doté d'agriculteurs passionnés. Ces différents aspects se traduiront dans l'animation du week-end.

Pour cette nouvelle édition, les Jeunes Agriculteurs relèveront les manches pour vous accueillir sur un site de Fête en plein air sur plus de 50 ha. Plus de 10 ha de «cœur

de Fête» sont ouverts aux entreprises et organisations professionnelles agricoles pour exposer, animer, et présenter leur secteur d'activité. Plusieurs pôles seront identifiés, productions animales (bovine, porcine avicole et cunicole, ...), machinisme, végétal. Au sein de l'espace de la Fête, diverses animations prendront également place comme **la finale départementale de labour, la mini-ferme, les baptêmes en hélicoptère, le mois-batt cross, des concerts, et de nombreuses autres activités et surprises**.

Pour en découvrir davantage, rendez-vous sur la **page Facebook « Fête de l'agriculture de Vendée »** où plus de 2 500 personnes suivent désormais les aventures de la Fête. Il suffit de cliquer sur « J'aime » pour participer et vous mettre au défi.



Les jeunes agriculteurs du pays de SAINT FULGENT/LES ESSARTS et du pays de CHANTONNAY.

## THÉRÈSE MARGOT – CONFÉRENCE « C'EST QUOI CE BORDEL AVEC L'AMOUR »

CONFÉRENCE  
**THÉRÈSE MARGOT**  
Philosophe,  
Sexologue & Biogeuuse

**Les jeunes, le couple & la sexualité**  
"C'est quoi ce bordel avec l'amour ?"  
**MARDI 23 MAI 2017**  
**20h00 à l'ICES**  
17 Boulevard des Belges  
**LA ROCHE SUR YON**

Entrée libre  
Séance de dédicaces de son dernier livre

organisée par l'UDAF de la Vendée  
(Union Départementale des Associations Familiales)  
Plus d'infos : [www.udaf85.fr](http://www.udaf85.fr)

Distribution du prochain bulletin les **10 et 11 Juin 2017**. Les articles doivent être déposés à la Mairie ou transmis par mail **avant** le Samedi 03 Juin 2017.